

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 11 NOVEMBRE 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MADAME,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de St-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte. Il souhaite la bienvenue à M. Jacques-André Roy, le maire nouvellement élu à la municipalité de St-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

***ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Session du 21 octobre 2003
4. BUDGET 2004
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
  - 5.1 Gestion des matières résiduelles :
    - 5.1.1 Collecte sélective
      - 5.1.1.1 Dernières informations
  - 5.2 Accès aux services de santé
  - 5.3 Dossier SQ
  - 5.4 Internet Haute Vitesse
  - 5.5 Sécurité incendie
  - 5.6 Étude pour la gestion des boues de fosses septiques – Autorisation du MAMSL
  - 5.7 Site Internet MRC, municipalités locales et organismes du milieu

2003-11-01

- 5.8 Subvention du Fonds national de formation de la main-d'œuvre (9 175\$)
- 5.9 Avis de motion – Règlement modifiant le fonds de roulement
- 5.10 CRCD Chaudière-Appalaches
- 5.11 Évaluation - Gérance
- 6. AMÉNAGEMENT :
  - 6.1 Rapport du BAPE sur la consultation publique sur la production porcine
  - 6.2 Compte-rendu de la rencontre avec le représentant à l'aménagement du MAPAQ
  - 6.3 Consultation publique sur la protection et la mise en valeur des Ressources du milieu forestier
  - 6.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2003 Volet II
  - 6.5 Transport collectif de la MRC de Montmagny
  - 6.6 Politique nationale de la ruralité
  - 6.7 Gestion des cours d'eau
  - 6.8 Société du Parc linéaire Monk
  - 6.9 Avis d'infraction R.C.I. Coupes forestières
  - 6.10 Projets régionaux
- 7. CORRESPONDANCES:
  - 7.1 Demande d'appui de la MRC Le Haut-Saint-Laurent – Négociation entente avec la SQ et dossier Cour municipale
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes du mois d'octobre 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Assemblée des MRC de la FQM – 20 et 21 novembre 2003
  - 10.2 Mot de remerciements de Mme Louise Dion-Roy
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

ADOPTÉ.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :**

#### **3.1 SESSION DU 21 OCTOBRE 2003**

2003-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
 APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE le procès-verbal de la session du 21 octobre 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

### **4. BUDGET 2004**

### **5. AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

#### **5.1 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **5.1.1 COLLECTE SÉLECTIVE**

##### **5.1.1.1 Dernières informations**

2003-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU  
 APPUYÉ PAR: M. HILAIRE LÉTOURNEAU

QUE, suite aux informations reçues, la MRC de Montmagny avise l'organisme L'Après... Récupération qu'elle lui versera une compensation de 60\$/t.m. pour les matières recyclables acheminées pour la période du 11 au 26 novembre 2003.

VOTES : 13 POUR  
1 CONTRE.

ADOPTÉ SUR DIVISION.

#### **5.1.1.2 Rencontre**

**2003-11-04**

IL EST PROPOSÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: MME JEANNE-MANCE DUSABLON

QUE M. Pierre Lachance, préfet, et Mme Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à participer à la rencontre informelle des créanciers avec les représentants de l'organisme « L'Après... Récupération », suite à une demande express des créanciers à cet effet. Le conseil de la MRC consent à la présence de représentants de la MRC à cette rencontre afin de préciser clairement que la MRC est liée à « L'Après... Récupération » par un contrat à titre de cliente seulement pour le traitement des matières recyclables.

ADOPTÉ.

#### **5.2 ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ**

**2003-11-05**

- CONSIDÉRANT les problèmes anticipés d'accessibilité aux services d'urgence de santé en cas de mise en œuvre d'une réforme à ce sujet pour les citoyens des municipalités de Montmagny-Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JEAN-PIERRE DESPRÉS  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

- QUE le conseil de la MRC de Montmagny avise la Régie de la santé qu'elle s'oppose à la réforme proposée en matière d'accès aux services d'urgence en santé puisqu'on anticipe que cette réforme aura pour conséquence d'éloigner l'accès au service de santé d'urgence pour les citoyens en milieu rural.
- QUE l'on appuie les instances en matière de santé dans la MRC de Montmagny dans leurs revendications à ce sujet dans un objectif d'appui et de soutien considérant l'importance de la ruralité pour notre MRC et pour les citoyens qui la composent.
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, pour appui.

ADOPTÉ.

#### **5.3 DOSSIER SQ**

Une relance des appuis dans ce dossier sera faite.

#### **5.4 INTERNET HAUTE VITESSE**

PHASE 1 : Le CRTC n'a pas encore rendu de décision. Après une réunion de chantier du 3 novembre dernier, si à la mi-janvier aucune décision n'est rendue par le CRTC, les 3 MRC conviennent de relancer le dossier politiquement.

PHASE 2 : Il y a eu ouverture des soumissions, seule la compagnie TELUS a déposé une soumission. L'offre faite est résumée dans le document joint en annexe. Il s'agit d'un projet de 4 M \$ admissible à une subvention à 50% (au fédéral) et pour lequel TELUS contribuerait pour un montant de presque 1,2 M \$. L'ingénieur est actuellement à analyser et compléter le montage financier à être déposé à Industries Canada pour fin de subvention dans le cadre du programme « Service à larges bandes ». Selon les informations reçues lors d'une rencontre tenue avec des représentants d'Industries Canada, la contribution du milieu dans la Phase 1 pourrait être considérée comme mise de fonds et participation au projet.

La demande de subvention devrait être déposée d'ici le 20 novembre prochain.

#### **5.5 SÉCURITÉ INCENDIE**

La révision du projet de schéma est en cours avant dépôt auprès du conseil de la MRC de Montmagny.

#### **5.6 ÉTUDE POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – AUTORISATION DU MAMSL**

Le Ministre des Affaires municipales nous a avisé que le projet est conforme aux objectifs du gouvernement provincial et que la MRC est donc autorisée à procéder à une entente avec la FCM dans ce dossier.

#### **5.7 SITE INTERNET MRC, MUNICIPALITÉS LOCALES ET ORGANISMES DU MILIEU**

La MRC de Montmagny, le CLD et l'OIE de Montmagny ont entrepris des démarches communes afin de moderniser le portail Internet de la région (pour le rendre dynamique et plus actuel).

La municipalité de St-Fabien a fait réaliser un site internet dernièrement et nous offrons la possibilité aux autres municipalités d'avoir un site pour leur municipalité selon un modèle semblable à celle-ci, à partir du même fournisseur, selon 4 forfaits variant de 500\$ à 2 600\$, plus taxes.

Pour l'hébergement, la MRC paie déjà une partie de la facture avec les 2 autres partenaires et une offre concurrentielle sera faite sous peu à cet effet pour les municipalités intéressées.

#### **5.8 SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (9 175\$)**

La MRC de Montmagny avait déposé une demande de subvention pour la formation de 2 ressources en géomatique. Notre demande de subvention a été acceptée presque en totalité et cette formation est projetée pour février 2004.

## 5.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE FONDS DE ROULEMENT

### AVIS DE MOTION

Je, ÉMILE TANGUAY, maire de la municipalité de St-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet qu'un règlement no. 2004-23 sera adopté lors d'une session ultérieure, afin de modifier le fonds de roulement de la MRC de Montmagny.

Un projet de règlement ayant été remis au conseil de la MRC de Montmagny, cet avis de motion est donc donné avec dispense de lecture conformément à la Loi.

## 5.10 CRCD CHAUDIÈRE-APPALACHES

Une copie du rapport annuel du CRCD est joint en annexe.

## 5.11 ÉVALUATION – GÉRANCE

2003-11-06

- CONSIDÉRANT QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la MRC de Montmagny aura compétence en évaluation municipale pour la desserte de la Ville de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny est allée en appel d'offres pour la gérance en évaluation et pour le traitement des ICI de la Ville de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT QUE 2 soumissionnaires ont déposé une soumission sur les diverses options demandées ;
- CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a été jugé conforme après analyse par un comité selon le principe des « **2 enveloppes** », soit :
  - Pour la gérance de la Ville : SERVITECH au montant de 26 455.75\$, taxes incluses (plus les contestations) ;
  - Pour la gestion des ICI de la Ville de Montmagny : SERVITECH au montant de 28 756.25\$, taxes incluses.
- CONSIDÉRANT QUE pour la gérance des 13 municipalités rurales, aucune soumission conforme n'a été retenue, cependant l'évaluateur des 13 municipalités pour l'année 2003 est disposé à réaliser le mandat de gérance aux mêmes conditions et tarifs à raison de 50\$/l'heure, frais de déplacements à l'intérieur de la MRC de Montmagny au taux de 0,35\$/km pour un maximum de 24 999\$, taxes incluses ;
- CONSIDÉRANT QUE le comité de travail Ville-MRC en évaluation a émis une recommandation à l'effet que la gérance soit confiée à chacun des évaluateurs ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE, pour l'année 2004, le conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de SERVITECH, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de :

Pour la gérance en évaluation de la Ville : 26 455.75\$, taxes incluses (plus les contestations) ;

Pour la gestion des ICI de la Ville : 28 756.25\$, taxes incluses.

QUE, pour l'année 2004, pour la gérance en évaluation des 13 municipalités rurales, un mandat soit confié à l'évaluateur Berthier Tardif de « Groupe Casa, évaluateurs », au taux horaire de 50\$, plus les taxes, pour un maximum de 25 000\$, taxes incluses.

ADOPTÉ.

## **6. AMÉNAGEMENT**

### **6.1 RAPPORT DU BAPE SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PRODUCTION PORCINE**

Le rapport du BAPE sur la production porcine a été déposé et envoyé aux intervenants intéressés par la question. Le coordonnateur à l'aménagement présente les avis, constats et recommandations du BAPE qui constitueraient une nouvelle approche de la part du Gouvernement du Québec dans le dossier de la gestion des productions porcines.

Le rapport retient plusieurs éléments de la position prise par la MRC de Montmagny dans la réglementation (RCI) qui avait été refusée par le gouvernement l'année dernière.

### **6.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE REPRÉSENTANT À L'AMÉNAGEMENT DU MAPAQ**

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré le responsable de l'aménagement de la direction régionale du ministère de l'Agriculture. Une tournée du territoire a été faite et le coordonnateur à l'aménagement de la MRC a présenté la démarche suivie afin de définir le zonage de production, les distances séparatrices en fonction des vents dominants et les secteurs de dynamisme agricole dans les différentes municipalités du territoire de la MRC de Montmagny.

La position de la MRC de Montmagny dans le RCI, sur la cohabitation en zone agricole, correspond aux orientations du BAPE dans son rapport sur le développement de l'industrie porcine. Si les orientations du MAPAQ vont dans le même sens que celles du BAPE et avec la collaboration du responsable du MAPAQ rencontré, la MRC de Montmagny peut espérer pouvoir travailler à un projet d'aménagement de la zone agricole qui respecte sa position initiale qui avait été rejetée par le Gouvernement du Québec dans le cadre du RCI et du PSAR.

### **6.3 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER**

La consultation publique sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier sur les terres publiques a lieu mardi le 11 novembre à 19h30 au Centre sportif Le Bûcheron (en même temps que la réunion de la MRC de Montmagny). Les mémoires peuvent être toutefois déposés jusqu'au 21 novembre 2003.

En raison de ce conflit d'horaire, le coordonnateur à l'aménagement n'est pas présent à la soirée de consultation mais la responsable du développement du Parc régional des Appalaches assiste à la présentation. La MRC de Montmagny et le Parc régional des Appalaches déposeront leur position par la suite dans la semaine du 21 novembre 2003.

Le coordonnateur à l'aménagement résume la position qui sera déposée par ces deux organismes.

Sur le territoire public de la MRC de Montmagny, le Parc régional des Appalaches avec les partenaires forestiers peut contribuer à l'atteinte d'objectifs et l'expérimentation de mesures de maintien de couvert forestier d'intérêt.

La position du Parc régional des Appalaches et de la MRC de Montmagny tiendra compte de l'importance de l'industrie de la récolte du bois sur les terres publiques pour notre MRC, mais devra indiquer qu'il est très important de se préoccuper de quatre aspects particuliers :

1. L'impact des travaux de déboisement sur les niveaux d'eau des cours d'eau, notamment ceux qui sont navigables ou ceux qui constituent des habitats du poisson;
2. Le maintien de superficies boisées en forêt mature ( ex. : le maintien de pessières d'intérêt, les forêts mûres) notamment à proximité des sentiers et sites récréo-touristiques aménagés;
3. La détermination des superficies de coupe en fonction de l'impact des vents dominants sur les zones aménagées ou à conserver;
4. L'importance d'introduire des critères d'esthétisme et d'impliquer les gestionnaires d'activités touristiques et récréatives (notamment dans les parcs régionaux) lors d'intervention de coupes forestières (ex. participation à la protection des bandes le long des principaux chemins, des sentiers et des aménagements, limitation de l'empilement du bois et des débris de coupe, etc.)

#### **6.4 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER 2003 – VOLET II**

Les aides financières versées dans le cadre de la réalisation des projets du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2003 volet 2 proviennent des scieries (détenteurs de CAAF) et sont versées à la MRC de Montmagny puis redistribuées aux promoteurs. Sur le territoire de la MRC de Montmagny, le Gouvernement du Québec s'est engagé à verser 149 000\$ au Parc régional des Appalaches.

Les projets du Parc doivent être réalisés avant que ne soit trop avancée la saison hivernale. Heureusement, un deuxième versement a été fait par le gestionnaire du CAAF à la MRC, ce qui évitera au Parc, pour le moment, de demander une avance à la MRC.

#### **6.5 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Suite à la résolution d'engagement à participer à la mise en place d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC de Montmagny, le projet de mise en place d'un service de transport collectif a été déposé au ministère des Transports du Québec.

La Corporation « Transport collectif de la MRC de Montmagny » tiendra sa première assemblée générale le 12 novembre à 19h30.

Lors de cette réunion, l'adoption des règlements généraux sera faite et la demande de la MRC à l'effet qu'elle puisse nommer deux représentants au sein du conseil d'administration sera proposée à l'assemblée.

#### **6.6 POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ**

Aucun projet n'a été déposé au Comité de mise en œuvre ce mois-ci.

2003-11-08

### 6.7 GESTION DES COURS D'EAU

- CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux firmes pour la réalisation des plans et devis pour le cours d'eau traversant la propriété de M. Ruel à Berthier-sur-Mer, suite à une demande de citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER  
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

QUE la MRC de Montmagny attribue le contrat pour la réalisation des plans et devis pour l'aménagement du cours d'eau traversant le terrain de M. Ruel à la firme NORAM Experts-conseils inc. pour la somme de 5 390\$ plus taxes, afin de réaliser les relevés terrain, la conception des plans et devis, la demande de CA, les rencontres nécessaires, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un cours d'eau du fossé situé du côté sud du chemin des Grèves à Berthier-sur-Mer au fleuve Saint-Laurent, en traversant la propriété de M. Ruel, sur les lots 165-4, 166-P et 165-P .

ADOPTÉ.

2003-11-09

### 6.8 SOCIÉTÉ DU PARC LINÉAIRE MONK

- CONSIDÉRANT QUE la Société du Parc linéaire Monk (SPLM), malgré des ressources financières limitées, travaille toujours à mettre en place une stratégie de réalisation à moyen et à long terme de son plan d'aménagement pour transformer l'emprise ferroviaire désaffectée Monk en un corridor récréo-touristique dédié à la motoneige, au quad et au vélo;
- CONSIDÉRANT QUE la SPLM a reçu ce mandant des cinq (5) MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata;
- CONSIDÉRANT QUE la SPLM a dû régler plusieurs problématiques, accusant ainsi un retard d'au moins deux (2) ans dans la réalisation de ce projet d'envergure régionale, particulièrement dans la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT QUE la SPLM est toujours à la recherche de ressources financières malgré plusieurs démarches auprès de diverses instances concernées dans la région Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT QUE la SPLM complètera dans les prochaines semaines tous les travaux de remise en état suite au protocole d'entente intervenue avec le ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE la SPLM dispose déjà d'une partie importante de ses équipements d'appoints, lesquels sont actuellement entreposés près du Moulin Goulet, cumulant déjà plus de deux (2) ans d'usure extérieure, sans avoir servis;
- CONSIDÉRANT QU'il est temps de montrer à la population et à tous les utilisateurs ce que sera le Parc linéaire Monk en mettant en place ses équipements d'appoints le plus tôt possible, même de façon temporaire, si requis;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu également d'entreprendre des travaux de débroussaillage, de déboisement et de nivelage comme première étape dans ce projet d'aménagement;
- CONSIDÉRANT QUE des travaux de cet ordre sont pratiquement complétés dans la région Bas-Saint-Laurent;



- CONSIDÉRANT QUE la SPLM a déposé une demande d'aide financière totalisant 1 000 000\$ auprès du CRCD dans le cadre du Fonds de développement régional;
- CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce grand projet régional permettra de mieux encadrer la circulation des véhicules hors-route par la mise en place d'un réseau de sentiers (alvéoles) permanents, de façon concertée et structurée;
- CONSIDÉRANT QUE des retombées économiques se font déjà sentir même si le projet n'est pas encore réalisé et que toutes les municipalités du territoire des MRC en bénéficieront, ce qui permettra de redynamiser le milieu, du Piedmont des Appalaches jusqu'au Littoral;
- CONSIDÉRANT QU'il est temps de réaliser ce grand projet régional pour le développement de toutes les collectivités locales et rurales qui n'ont pas ou peu d'infrastructures touristiques très développées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
 APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

QUE la MRC de Montmagny appuie la Société du Parc linéaire Monk dans le développement de son plan d'aménagement d'un corridor récréo-touristique sur l'ancienne emprise ferroviaire désaffectée s'étendant de la municipalité de St-Anselme jusqu'à Pohénégamook (Pelletier Station);

QUE la MRC de Montmagny appuie donc la Société dans sa demande d'aide financière déposée auprès du CRCD dans le cadre du FDR Chaudière-Appalaches afin d'obtenir les sommes nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement projetés dans la région Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ.

#### **6.9 AVIS D'INFRACTION R.C.I. COUPES FORESTIÈRES**

2003-11-10

- CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet responsable de l'application de la réglementation visant la protection des boisés a constaté une infraction en relation avec le règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 (et amendements) sur les coupes abusives sur la propriété de Gestion Denis Blanchet inc. située sur les lots 36-P et 37-P du Rang VII de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Yoland Bédard ing. Forestier, responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 96-05 (et amendements) sur les coupes abusives, à émettre un constat d'infraction pour les travaux de coupe totale effectués sur une superficie de 8.8 hectares réalisés sur la propriété de Gestion Denis Blanchet inc. située sur les lots 36-P et 37-P du Rang VII de la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

ADOPTÉ.

#### **6.10 PROJETS RÉGIONAUX : ROUTE VERTE ET PROMOTION DU RÉSEAU CYCLABLE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

2003-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL CATELLIER  
 APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

QUE la MRC de Montmagny mandate l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud à produire une carte vélo afin de promouvoir les infrastructures cyclables et le vélo-tourisme sur le territoire;

QUE l'on avise le CLD que la somme de 2 000\$ réservée au projet de Route verte dans le budget des projets régionaux (déjà versée par la MRC au CLD) soit utilisée à cette fin et que cette somme de 2 000\$ soit ainsi versée à l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud par le CLD pour la réalisation du mandat ci-haut mentionné.

ADOPTÉ.

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT – NÉGOCIATION ENTENTE AVEC LA SQ ET DOSSIER COUR MUNICIPALE**

SUJET REPORTÉ.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2003**

2003-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

#### ***ET UNANIMEMENT RÉSOLU:***

QUE la liste des comptes du mois d'octobre 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
M230597	1895,90	CAFE DE LA PAIX
M230598	1092,74	AMEUBLEMENT BUREAU F.R.C. INC.
C230599	121,20\$	LABRECQUE NANCY
C230600	14,00	PATRY FRANCE
C230601	69,50	BLAIS GAÉTAN
C230602	98,35	GOULET JOCELYN
C230603	334,55	SIMONEAU DANY
C230604	510,95	PILOTE NICOLAS
C230605	321,92	FRANCK ALAIN
C230606	220,13	BEDARD YOLAND
C230607	72,46	FORTIN MYRIAM
C230608	132,40	PICARD ERIC
C230609	1030,56	LACHANCE PIERRE
C230610	143,48	THIBAUDEAU PIERRE
C230611	174,00	FONDS INFORMATION FONCIERE
C230612	3656,34	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE
C230613	824,13	BUREAUTIQUE COTE-SUD ENR.
C230614	0,30	TELUS-QUEBEC
C230615	1452,20	GROUPE CASA
C230616	91,91	EDITIONS YVON BLAIS
C230617	14009,14	APRES... RECUPERATION
C230618	57,51	CORP. INFORM. BELLECHASSE
C230619	640,85	LE SOLEIL
C230620	173,25	OFFICE TOURISME COTE-DU-SUD
C230621	37500,00	CLD MRC MONTMAGNY
C230622	50,00	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET

C230623	100,00	MUN. ST-PAUL-DE-MONTMINY
C230624	50,00	MUN. NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE
C230625	5541,33	MICROPLUS DUMOULIN MONTMAGNY
C230626	100,00	MUN. CAP-ST-IGNACE
C230627	150,00	MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.-DU-SUD
C230628	50,00	VILLE DE MONTMAGNY
C230629	782,05	AMEUBLEMENT BUREAU F.R.C. INC.
C230630	17,25	GESTION FAFARD
C230631	143,78	AMEUBLEMENT BUREAU F.R.C. INC.
C230632	265,00	CENTRE HORTICOLE BEAU SITE
C230633	92,15	PETITE CAISSE (NANCY LABRECQUE)
C230634	178,95	BOSSE ROSARIO
C230635	90,15	LETOURNEAU HILAIRE
C230636	273,10	DION-ROY LOUISE
C230637	72,80	TANGUAY EMILE
C230638	817,55	TELU-S-QUEBEC
C230639	79,14	A LA RIVE INC.
C230640	243,91	TELU-S-MOBILITE
C230641	914,45	PUBLICATIONS CCH/FM LTEE
C230642	335,41	COOP. JOURNAL OIE BLANCHE
C230643	86,27	CORP. INFORM. BELLECHASSE
C230644	66,66	CENTRE HORTICOLE BEAU SITE
C230645	7821,70	MUN. ST-FABIEN-DE-PANET
C230646	418,09	CONEX SYSTEME BUREAU INC.
C230647	7596,20	DELTA QUEBEC
C230648	580,88	INSPEC-SOL INC.
C230649	189,85	LABRECQUE NANCY
C230650	29,33	FISSET MELANIE
C230651	10,50	PATRY FRANCE
C230652	25,00	GOULET JOCELYN
C230653	126,95	SIMONEAU DANY
C230654	152,21	PILOTE NICOLAS
C230655	52,50	FRANCK ALAIN
C230656	106,92	BEDARD YOLAND
C230657	10,08	FORTIN MYRIAM
C230658	73,50	CARON JEAN-PHILIPPE
C230659	73,50	CATELLIER MARCEL
C230660	3706,91	COMM. SCOL. COTE-DU-SUD
C230661	7121,89	REVENU CANADA
C230662	11460,13	MINISTRE REVENU QUEBEC
C230663	985,60	DESJARDINS SECURITE FINANCIERE
C230664	1043,58	SSQ-VIE
C230665	160,00	LA CAPITALE-GESTION FINANCIERE
C230666	157,10	COMM. ADM. REG. RETRAITE & ASS.
C230667	224,68	LE SOLEIL

---

**TOTAL : 117 355,22\$**

---

ADOPTÉ.

**CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 117 355,22\$.

---

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

**10. VARIA OUVERT**

**10.1 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM – 20 ET 21 NOVEMBRE 2003**

Comme à chaque année, une assemblée des MRC de la FQM aura lieu les 20 et 21 novembre prochains à Québec. Le préfet et la directrice générale assisteront à cette rencontre qui fera état des plus récentes modifications législatives et les principaux dossiers d'actualité y seront également discutés.

**10.2 MOT DE REMERCIEMENTS À MME LOUISE DION-ROY**

2003-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

QU'une lettre de remerciements soit transmise à Mme Louise Dion-Roy pour sa grande implication au sein du conseil de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

**10.3 SOUPER DE VENAISON**

Des représentants de la MRC de Montmagny participeront à cette activité en appui à la campagne de financement de « La Maison La Frontière » pour son implication auprès des gens dans le besoin de la MRC de Montmagny.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2003-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

***ET UNANIMEMENT RÉSOLU*** QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21H45.

ADOPTÉ.

---

Pierre Lachance, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. gén.

